

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

**Avis public** est, par la présente, donné, que la modification au *Règlement établissant le fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire et établissant les règles permettant à ses membres de participer aux séances du conseil d'administration à distance* a été adoptée lors de la séance du conseil d'administration du 27 juin 2023.

Le *Règlement relatif au fonctionnement du conseil d'administration* est disponible sur le site Web du CSSDGS à l'adresse suivante : [cssdgs.gouv.qc.ca/politiques-et-reglements](https://cssdgs.gouv.qc.ca/politiques-et-reglements).

LE TOUT CONFORMÉMENT à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Donné à La Prairie, le 28 juin 2023.

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau  
Secrétaire générale